

Ça et là

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 101

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

content. In po aipré, en voici oncoué iun, c'était le tchianni ! Pou stu çï, le pére Toine le v'lait voidgeai ; el embrassait, ai le caressait, ai diait qu'ài le velait bin éveuvai, main sai fanne eut pavou qu'ài ne l'étofeuche, elle le poétché aivo tu les âtres en lai djâne, que les coitché tu dos ses pieumes.

An seut bintot lai nouvelle dains to le velaidge les dgens veniint tu pou le félicitai. C'ment ai fesait tchà, ses amis le poitchennent in pô devaint l'hôta, pou vouère lai djâne aivo sai belle rote de pussins. Tiain ai les voyié, el aivait bin envié de caqueniai pou les aipelai. Da ci djoué li, sai fanne eut tieusain de lu, ai pe elle diait és dgens : « Ai m'aiderge bin qu'ài recoveuche ! ».

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 99 du *Pays du Dimanche* :

388. ENIGME.

Colimaçon ou Escargot.

389. DEVISE.

Toujours l'éclat est au milieu des peines.

Maison de Médecis.

390. DOUBLE ACROSTICHE.

L ro P
R ig A
V ga R
V as E
V vi S
I ri S
L un E

391. MÉTAGRAMME.

Cerise. Merise.

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. Etvariza à Porrentruy; Eva P. à Porrentruy; Eve, Place des Bannelats à Porrentruy; L'Inulaire à Fregécourt; Viviane et Mariette à Courtedoux; Lukas et son ami Lubin à Porrentruy; L'exilé de l'Erguel.

396. ENIGME.

Nous n'avons nulle ressemblance,
Tu prends place dans ma maison ;
Et bizarre coïncidence
Tous deux nous portons même nom.
Car en effet, drôle d'affaire,
Ami tu t'empares du mien,
Moi, je m'accorde du tien ;
Et cependant, la chose est claire.
Nous demeurons tout le contraire,
Et je me demandes pourquoi
Il faut te désigner par moi !

397. MOT CARRÉ.

X X X X X 1. — Fleuve.
X X X X X 2. — Lit suspendu.
X X X X X 3. — Lettre grecque.
X X X X X 4. — Infinitif.
X X X X X 5. — Au piquet.

398. SYNONYMES.

Les initiales des mots suivants formeront le commencement d'un Proverbe :

Stérile. — Dispute. — Concorde. — Immédiat. — Assassinat. — Vent. — Fatigué. — Manant. — Modèle. — Monde. — Redevance.

399. CONTRAIRES.

Les initiales des mots suivants formeront la fin du Proverbe :

Serviteur. — Egayé. — Ombre. — Jeune. — Pleurer. — Indigent. — Visible. — Fixe. — Professeur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 décembre 1899.

Ça et là

Traitement des engelures. — Faire tous les soirs un massage prolongé des mains et des pieds avec la pommade ci-dessous, dont on laisse une couche sur les parties malades pendant la nuit :

Ichthyol 3,0 gr. Résorcine 1,0 gr. Suinte de laine 25,0 gr. Huile d'olives 10,0 gr. Eau en quantité suffisante pour faire 50 gr. de pommade.

On indique le procédé suivant pour détruire les mauvaises herbes : on jette 20 parties de chaux vive dans deux cents d'eau en ébullition et deux parties de soufre. On arrose avec ce liquide les parties infectées d'herbes, elles meurent jusqu'à la dernière racine et sont détruites pour longtemps.

Contre la rouille. — L'application de l'huile d'olive sur les objets en fer est un bon moyen pour les préserver de la rouille et les conserver propres et brillants. On préserve aussi les métaux de la rouille en les recouvrant d'un peu de pétrole. Si vous voulez préserver vos couteaux de la rouille, lorsque vous ne vous en servez pas tous les jours, séchez-les bien, roulez-les dans de la flanelle et mettez-les dans un endroit sec.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. — Le 17 à 2 h. pour s'occuper du chauffage de la halle de gymnastique, fixer le traitement du préposé à la tenue des registres, décider l'achat d'une pompe et voter un règlement des digues.

Bons mots

Dans un salon, une femme d'un certain âge minaude..

— On l'a l'habitude, dans ma famille, dit-elle, de me faire un cadeau le jour de l'anniversaire de ma naissance; je conserve tous ces bibelots, preuve de l'amitié des miens.

— Ça doit commencer à vous encombrer ? observe Taupin.

Un maître d'école anglais demandait un jour à l'un de ses élèves, un jeune Français, s'il savait pourquoi Napoléon 1^{er} détestait tant les Anglais.

— Parce qu'ils l'ont tué, lui répondit l'élève d'un air ennuyé.

Montfaucon. — Le samedi 6 à 9 h. pour plaidier l'ouverture des routes, s'occuper de l'équipement des pompiers, nommer le maire, l'adjoint et trois conseillers démissionnaires etc..

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale le 17 après l'office pour ratifier une vente.

Breuleux. Le lundi 18 à 2 h. pour voter les règlements de l'assistance, statuer sur une demande de terrain, s'occuper des règlements d'organisation et de jouissance.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le jeudi 14 à 2 h. pour renouveler l'administration et s'occuper du Moutier-Soleure.

— Assemblée municipale le 10 à 12 h. 1/2 pour adopter les règlements d'assistance, statuer sur une requête de l'administration du chemin de fer Moutier-Soleure etc..

Cœuve. — Le 10 à midi pour nommer un conseiller, décider si l'on veut établir l'école complémentaire.

Cornol. — Le 10 à 1 h. 1/2 pour renouveler les autorités.

St-Imier. — Le 10 à 2 h. pour voter le budget, s'occuper de la révision du règlement, élire des conseillers.

Vellerat. — Le jeudi 14 à 6 h. pour voter les règlements de l'assistance, nommer le maire et un conseiller.

Scut. — Le samedi 16 à 10 h. pour renouveler les autorités.

Montsevelier. — Le 17 de 10 à 2 h. pour renouveler une partie du conseil, voter le budget et le taux de l'impôt.

Mises au concours

Les places d'*agents de poursuites* des sept Cercles du district de Delémont. S'inscrire au greffe jusqu'au 20 décembre.

Cote de l'argent

du 6 décembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 104. — le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

A la campagne



Où se trouve le paysan ?